

Trois cent sixième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, SÉANCE SPÉCIALE tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi sept novembre deux mille sept (7 novembre 2007 – 20 h 00).

#### PRÉSENCES

ASBESTOS ville	M.	Jean-Philippe Bachand
DANVILLE ville	M.	Jacques Hémond
DANVILLE ville	M.	Germain Ducharme, substitut
SAINT-ADRIEN	--	absent --
SAINT-CAMILLE canton	M.	Claude Larose
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M.	René Perreault
SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD paroisse	M.	Langevin Gagnon
WOTTON	M.	Ghislain Drouin
Directeur général et secrétaire-trésorier	M.	Martin Lessard
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe	M <sup>me</sup>	Éva Fréchette

Le tout sous la présidence de monsieur Jacques Hémond, préfet.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le préfet Jacques Hémond.

#### 2007-11-6110

#### RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la municipalité régionale de comté présents sur le territoire assistent à la séance spéciale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault  
appuyé par le conseiller Claude Larose

QUE les membres renoncent à l'avis de convocation et tous sont d'accord pour traiter du sujet de discussion suivant :

1. Constitution de la Commission de consultation publique dans le cadre de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Sources – Désignation des membres et délai.

Adoptée.

#### 2007-11-6111

#### DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ET DU DÉLAI POUR LA CONSULTATION PUBLIQUE – PROJET DE MODIFICATION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2007-10-6096 constituant une Commission de consultation publique sur le Projet de modification du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Sources (PGMR), sans en avoir nommé les représentants;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2007-10-6097 mandatant le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Lessard pour qu'il en désigne les représentants;

CONSIDÉRANT le délai à être soumis à la Commission en vertu de *l'article 53.12 de la Loi sur la qualité de l'environnement*;

EN CONSÉQUENCE,

Modifie résolution  
2007-10-6097  
du 15 octobre 2007

Il est proposé par le conseiller Claude Larose  
appuyé par le conseiller Germain Ducharme

QUE la résolution numéro 2007-10-6097 soit et est modifiée pour se lire  
comme suit :

QUE le Conseil de la MRC des Sources désigne les représentants des milieux  
tels que requis en vertu de l'article 53.13 de la Loi sur la qualité de  
l'environnement, à savoir :

<u>Représentants</u>	<u>Noms</u>
Élus municipaux	<b>Jacques Hémond</b> préfet et maire de la Ville de Danville <b>René Perreault</b> conseiller et maire de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor
Milieu des affaires	<b>François Gouin</b> ABS remorques
Milieu syndical	<b>Sylvain Bélanger</b> Syndicat des enseignants (L'Escale)
Milieu socio-communautaire	<b>Diego Scalzo</b> Cuisine Amitié
Groupes de protection de l'environnement	<b>Caroll McDuff</b> président de COPERNIC,

membres de la Commission de la consultation publique pour le Projet de  
modification du Plan de gestion de gestion des matières résiduelles de la  
MRC des Sources (PGMR).

QUE le Conseil de la MRC des Sources indique à la Commission que le  
délai à l'intérieur duquel le Projet de modification du PGMR doit être soumis  
à la consultation publique, tout en respectant la période de 45 jours en vertu  
de l'article 53.14 de la Loi sur la qualité de l'environnement, est le 15 février  
2008.

Adoptée.

**2007-11-6112**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller Ghislain Drouin propose la levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité.

---

Martin Lessard,  
directeur général et secrétaire-trésorier

---

Jacques Hémond,  
préfet